



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Retraites

Question écrite n° 7579

Texte de la question

M Xavier Hunault attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation de producteurs ayant cessé la production laitière et qui se trouvent dans l'attente du bénéfice des prestations vieillesse agricole, car âgés de moins de soixante ans. Il demande au Gouvernement que soit mis en place un dispositif à créer pour cette catégorie d'exploitants afin de les faire bénéficier de mesures semblables aux préretraites existant dans l'industrie.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la politique de restructuration laitière engagée depuis 1984, la dernière aide mise en place à ce jour est une aide prévue par le décret n° 87-278 du 21 avril 1987, qui est attribuée au producteur âgé de plus de cinquante-trois ans et de moins de soixante-trois ans, qui cesse toute activité de vente de lait et de produits laitiers. Cette aide est versée pendant sept ans, sous forme d'une annuité constante, ou dégressive, selon le choix du producteur, et dont le montant est fonction de la quantité de lait libérée. Elle vise, ainsi, à compenser le revenu de l'activité laitière sur l'exploitation. La cessation de toute activité agricole et l'abattage du cheptel ne sont, toutefois, pas imposés. Il s'agit donc d'une préretraite spécifique pour cessation de l'activité laitière. Par ailleurs, un dispositif d'indemnité annuelle sera prochainement institué pour l'ensemble des agriculteurs qui doivent cesser leur activité agricole en raison d'une situation économique et financière très difficile. Ce dispositif sera accessible à partir de cinquante-cinq ans, dans l'attente de l'âge de la retraite, et comprendra à la fois une aide financière directe et le maintien de la protection sociale.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Xavier](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7579

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3791